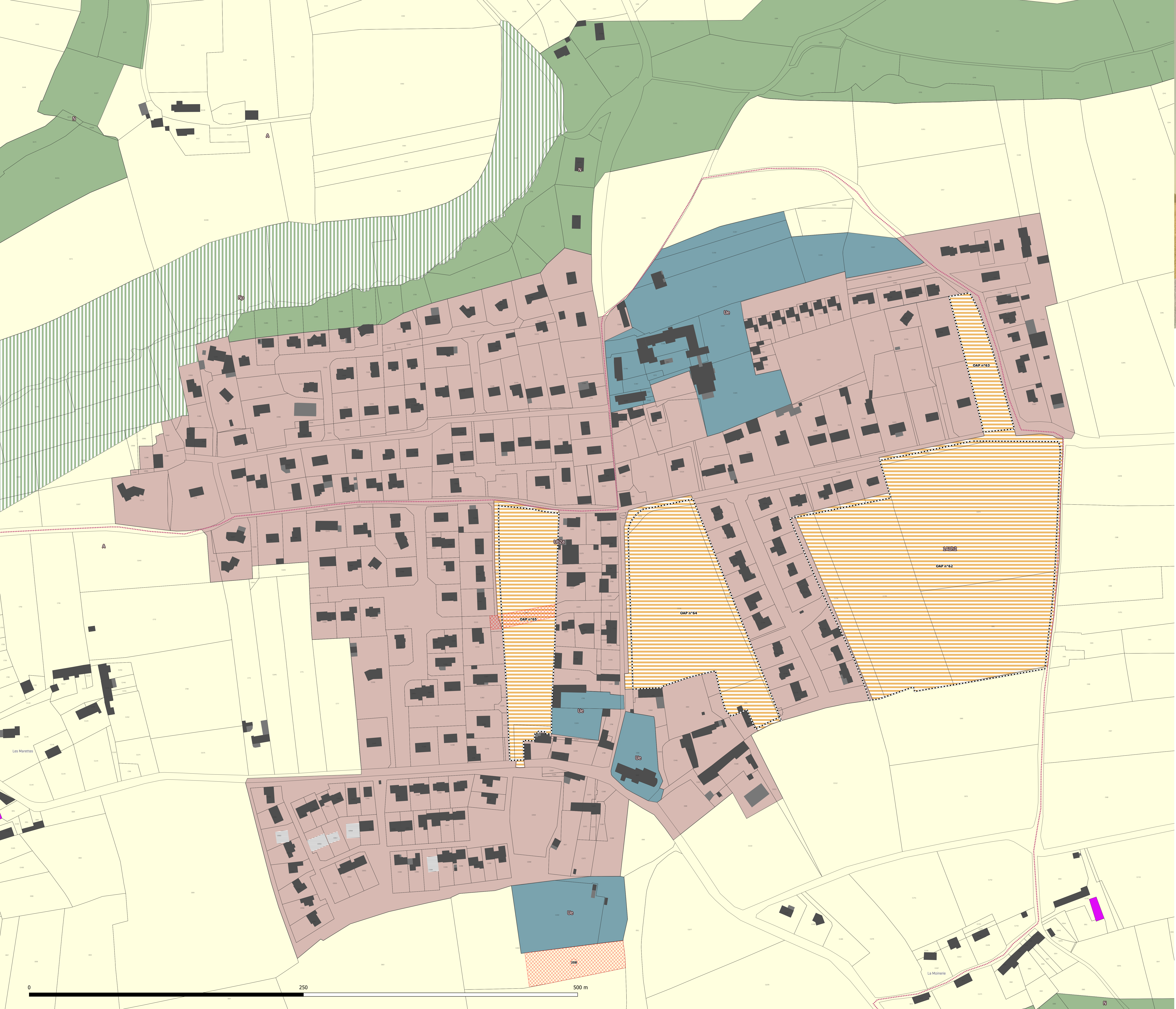




Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°1

Zonage

Saint-Planchers

Préscrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Pièce n° 1 2 3 4 5

Signature



1. ZONES

Zone Urbaine (U)

 - UB2a : secteur résidentiel (commerce autorisé)
 - Ue : secteur d'équipements

Zone à Urbaniser (AU)

 - 1AU2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Douvilles-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

Zone Agricole (A)

 - A : zone agricole

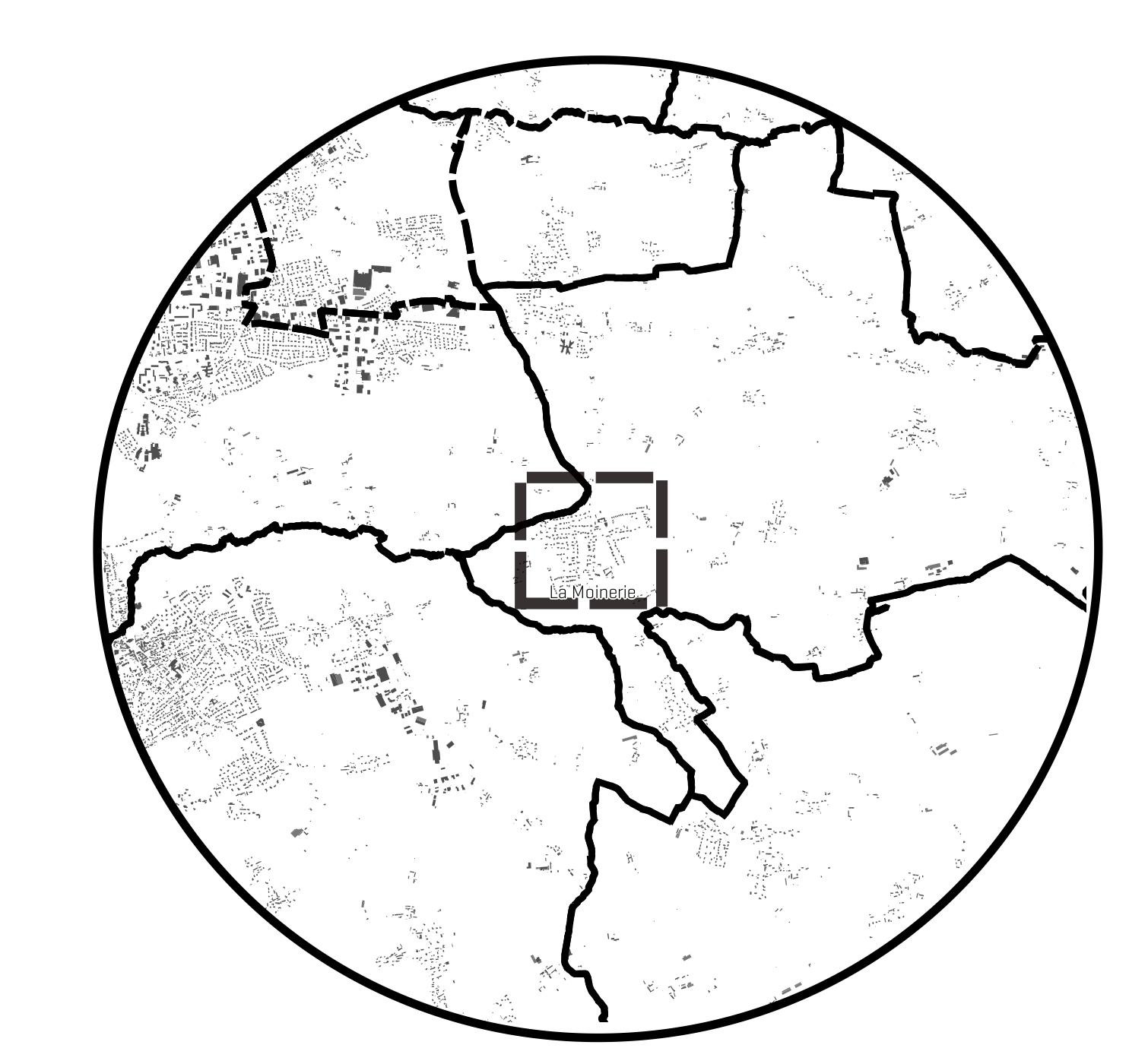
Zone Naturelle (N)

 - N : zone naturelle
 - Np : zone naturelle protégée pour des raisons paysagères et écologiques
2. PRESCRIPTIONS

 - Chemins à préserver (L.151-38 CU)
 - Emplacement réservé (L.151-41 CU)
 - Orientations d'aménagement et de programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)
 - Bâtiment pouvant changer de destination
3. HABILLAGE

 - Limites parcellaires
 - Bât dur
 - Bât léger
4. AUTRES INFORMATIONS

 - Nouvelle construction, non cadastrée



Zoom plan de zonage n°1
Version pour arrêté